



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana – Fandrosoana

Ministère de l'Eau Direction du Développement des Partenariats Madagascar

Présenté par
HAMELO Solphi Joli

Historique

➤ Créé en Juillet 2008 suite au Sommet de l'Union Africaine en Egypte

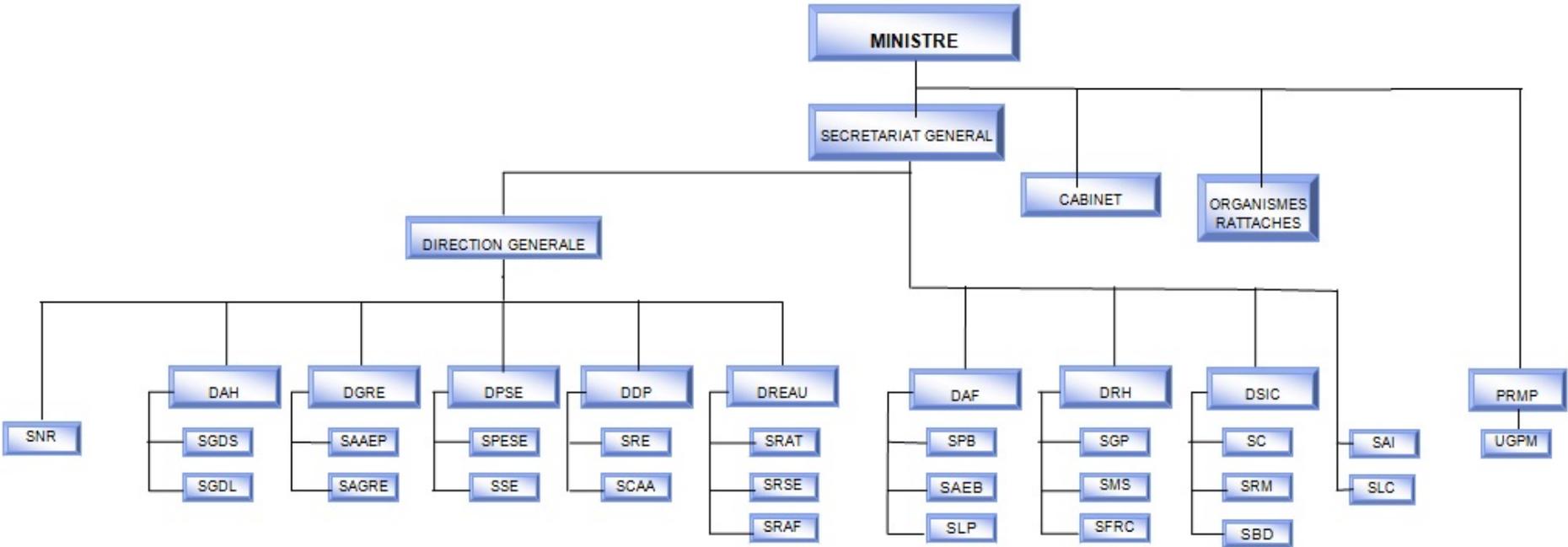
Décret N°2009- 529 du 8 Mai 2009 fixant les nouvelles attributions du Ministère de l'Eau, ainsi que son organisation générale

Décret N°2011- 155 du 12 Avril 2011 modifiant certaines dispositions du Décret N°2009- 529 du 8 Mai 2009 fixant les attributions du Ministère de l'Eau, ainsi que son organisation générale

Décret N°2012- 633 du 13 Juin 2012 modifiant certaines dispositions du Décret N°2011- 155 du 12 Avril 2011 fixant les attributions du Ministère de l'Eau, ainsi que son organisation générale

Réglementation du secteur de l'Eau, régie par la loi n°98-029 du 29 Janvier 1999 portant Code de l'Eau

Organigramme



Directions Techniques (DGRE, DPSE, DDP, DAH)

- **Direction de la Gestion des Ressources en Eau (DGRE) : Assurer l'exploitation rationnelle des Ressources en Eau, l'alimentation en eau potable.**
- **Direction de la Planification et du Suivi-Evaluation (DPSE) : Assurer la planification et le suivi évaluation des activités techniques des directions , organismes, et partenaires techniques ainsi que l'exploitation des bases de données du secteur.**
- **Direction du Développement du Partenariat (DDP) : Assurer les relations avec les Partenaires techniques et financiers du Ministère.**
- **Direction de l'Assainissement et de l'Hygiène (DAH): Assurer l'Assainissement de base et des réseaux de canalisation, gestion des déchets solides et liquides**

Direction Administrative et Financière (DSIC, DRH, DAF)

- **Direction du Système d'Information et de la Communication (DSIC) :** Assurer la fluidité de la communication et de l'utilisation optimale des nouvelles technologies de l'information et la gestion de la Base de données.
- **Direction des Ressources Humaines (DRH) :** Assurer l'Administration, la planification, la gestion et la formation des ressources humaines du Ministère.
- **Direction Administrative et Financière (DAF) :** Assurer la gestion des Affaires logistiques et financières du Ministère.

Organismes Rattachés

- L'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA);
- L'Opération pour l'Alimentation en Eau dans le Sud (OAES);
- L'Autorité pour la Protection contre l'inondation de la plaine d'Antananarivo (APIPA);
- Le Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural (CNEAGR);
- La plateforme DIORANO WASH;
- La Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA section Eau);
- Le Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo (SAMVA).

Direction du Développement des Partenariats

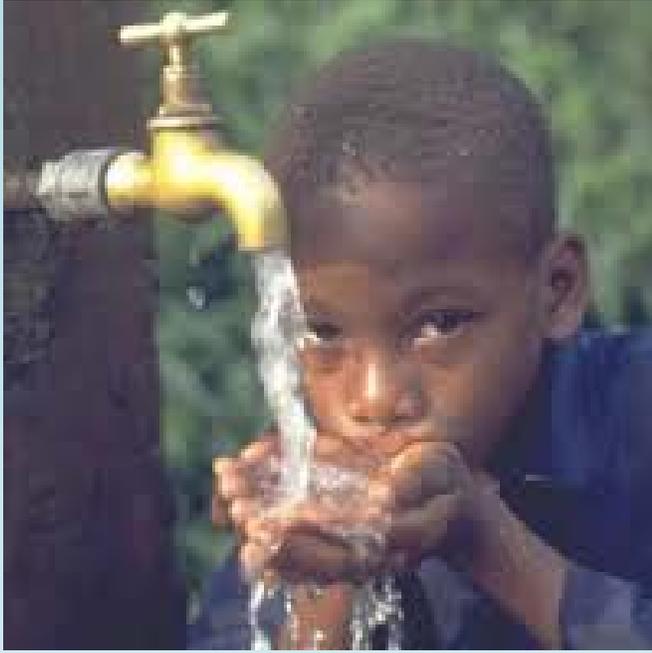
En se référant à ses attributions et à l'organigramme du Ministère, la **Direction du Développement du Partenariat**(DDP), direction nouvellement créée, a pour mission *d'assurer les relations avec les partenaires techniques et financiers du Ministère.*

Elle dispose deux services :

- ✓ Service des Relations Extérieures
- ✓ Service de Coordination des Activités des Acteurs

Fonctions Principales de la DDP

- Etablir la liste exhaustive des intervenants et partenaires du secteur pour l'harmonisation des interventions dans le domaine EAH.
- Réaliser le suivi sur le plan administratif des ONGs nationales et/ou internationales opérant dans le secteur (établissement, renouvellement de l'accord de siège, cadrage des activités des ONGs,...)
- Rôle de coordonnateur et de facilitateur :interface
- Assurer l'adéquation des offres (interventions) en fonction des besoins à travers le mapping par Région élaboré par toutes les directions au sein du Ministère en vue de respecter l'équilibre régional au niveau des projets réalisés
- Faciliter la recherche de coopération pour le lancement et la réalisation des projets identifiés en s'appuyant sur des stratégies de plaidoyer.
- Recherche de financement



Objectif Global

Augmentation du taux de desserte en matière d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (65 % eau potable, 72 % assainissement) jusqu'en 2015 et d'honorer ses engagements nationaux et internationaux pour garantir les droits, le bien être et la dignité de la population malgache.



Objectifs fondamentaux

- . Asseoir le leadership , la coordination, et la bonne gouvernance du secteur;
- . Mettre à disposition les ressources financières suffisantes pour ses activités;
- . Mettre en œuvre les approches, principes et concept appropriés pour la pérennisation du service public de l'Eau potable, de l'Assainissement et hygiène .

Rôle du Ministère de l'Eau

Le Ministère de l'Eau est chargé de la conception, de la gestion et de la mise en œuvre de la Politique Générale du Gouvernement visant un développement certain du pays et du peuple malgache, en matière d'eau potable et d'assainissement avec comme finalité d'assurer les conditions de croissance économique et de bien-être de la population.

Le Ministère de l'Eau joue le rôle de coordonnateur et de facilitateur donnant les grandes lignes de l'orientation du secteur EAH.

Il allie l'ensemble des activités du secteur et assure le référent officiel et prioritaire des acteurs.

Situation Actuel du Secteur

Le Ministère de l'Eau a construit des points d'eau, des infrastructures sanitaires et a proposé de nombreuses sessions d'informations et de promotions de l'hygiène dans plusieurs régions de Madagascar.

Taux de desserte:

■ eau potable en 2012:

National:47% - Rural:42% – Urbain:64%

■ assainissement en 2012:

National:46% – Rural:42% – Urbain: 62%

Missions Principales

- ❖ Coordonner l'ensemble des activités du secteur Eau Assainissement et Hygiène;
- ❖ Mobiliser les citoyens pour une meilleure gestion des ressources en eau;
- ❖ Rechercher des partenaires financiers et techniques pour l'amélioration du taux de desserte en Eau, Assainissement et Hygiène;
- ❖ Effectuer des sensibilisations pour le changement des mentalités, des comportements et des habitudes en matière d'assainissement ;
- ❖ Développer la synergie avec les autres Ministères et secteurs concernés, pour une meilleure santé de la population en vue d'atteindre l'objectif;
- ❖ Assurer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ou GIRE, le développement rationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement par le biais de l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement ou ANDEA en collaboration avec les structures déconcentrées dont les Agences de bassins et les comités de Bassins

Démarches pour les acteurs souhaitant intervenir à Madagascar dans le secteur

Avant de pouvoir s'établir et/ou intervenir à Madagascar dans le secteur de l'Eau, les ONGs étrangères doivent s'adresser au Ministère des Affaires Etrangères pour obtenir un « Accord de siège ».

Avant toute intervention dans le secteur ,une convention d'établissement doit être signée avec le Ministère de l'Eau clarifiant le rôle de chacun des acteurs et les modalités de collaboration (respect du cadre légal et juridique)

Il est également important d'informer les Directions Régionales de l'Eau et les impliquer dans les projets. Ces services sont là pour appuyer techniquement les acteurs du secteur et en assurer le suivi.



Dans le cadre de la mise en œuvre des projets du secteur Eau, Assainissement et Hygiène (EAH), le Ministère de l'Eau sollicite ses partenaires techniques et financiers locaux et/ou internationaux dans le financement et dans le développement du secteur.



**MERCI DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**